

OBJET

Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018

DATE DE CONVOCATION

6 février 2018

Nombre d'Élus pouvant siéger :	10
Présents :	5
Pouvoirs :	2
Pour :	7
Contre :	0
Abstention	0

ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Délibération n°2018-02-06 /01

L'an deux mil dix-huit, le six février, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences 5ème étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Étaient présents : Madame Hélène de COMARMOND, Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Didier DOUSSET, Olivier DOSNE et Ibrahima TRAORE, pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval.

Étaient absents excusés : Mesdames Anne CABRIT, Marie-Carole CIUNTU, et Nathalie DINNER, Monsieur Didier GONZALES,

Monsieur Laurent LAFON, aujourd'hui Sénateur, a démissionné de son poste de Conseiller régional et n'est donc plus membre titulaire du Comité syndical. Le Conseil régional désignera prochainement un nouveau élu.

Madame Anne CABRIT a donné pouvoir à Monsieur Olivier DOSNE



DELIBERATION N° 2018-02-06/01 DU 6 FEVRIER 2018 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2018

LE COMITE SYNDICAL

- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération du Conseil régional n° CR 133-09 du 27 novembre 2009 approuvant l'étude de programmation relative à l'aménagement de la coulée verte de l'interconnexion des TGV dite « la Tégéval »,
- VU** la délibération du Département du Val-de-Marne n°2009-5.2.8 approuvant l'étude de programmation relative à l'aménagement de la coulée verte de l'interconnexion des TGV dite « la Tégéval »,
- VU** la délibération n°2616 du 26 juin 2000 du Département du Val-de-Marne approuvant sa participation à hauteur de 12 192 800 € pour la coulée verte,
- VU** la délibération n° 2017-03/02 du 16 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'année 2017,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation (SMER) la Tégéval.

DELIBERE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits
Le Président du Smer la Tégéval



Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de Paris, en application de
l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,
Le 12 février 2018

Le Président du Smer La Tégéval



Pierre-Jean Gravelle



réf. : PJG/GD/KH/SB- n°18020
Affaire suivie par Khedidja HAMIMI
tél. : 01 83 65 38 60
khamimi@aev-iledefrance.fr

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Contrôle de Légalité des actes FPT et vie locale
Bureau des finances locales
1 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY Cedex

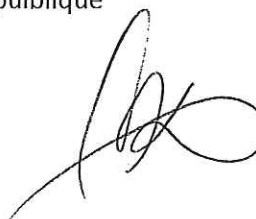
À Pantin, le 16 février 2018

LR/AR : 2C 121 555 7598 2

BORDEREAU D'ENVOI

OBJET	QTE	OBSERVATIONS
ACTES BUDGETAIRES : <ul style="list-style-type: none">• Débat d'orientation budgétaire 2018• Contrat Appel à Projets 2018	2	POUR ACCUSES DE RECEPTION

Khedidja HAMIMI
Chargée des finances et de la commande
publique





LA POSTE

PREUVE DE DÉPÔT D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Smer: PB/GD/KH - 18020
Delib: DOB 2018
Contrat AP 2018

2C 121 555 7598 2



▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲
TAUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

INDIQUEZ LE MONTANT DU CONTRE-REMBOURSEMENT

DESTINATAIRE

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Contrôle de légalité des Actes ~~FPV~~
Bureau des Finances locales 19-2
1 esplanade Jean Nouvel
93007 BOBIGNY Cedex

EXPÉDITEUR

SIMER LA TEGEVAL
AGENCE DES ESPACES VERTS IDF
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

LRI V21 PTC 7F 20166563T01 06/17

PREUVE DE DÉPÔT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. **NE PAS UTILISER DE TAMPON**
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

La Poste - Agrément N° 830



LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETRE RECOMMANDÉE

TAD

Smer: PB/GD/KH - 18020
Delib: DOB 2018
Contrat AP 2018

2C 121 555 7598 2

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

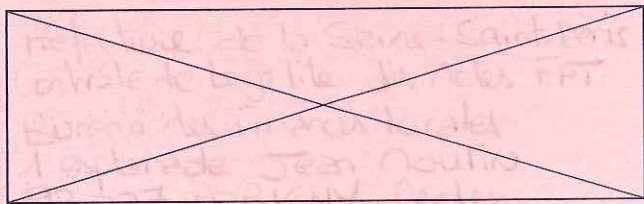
Présenté / Avisé le

Distribué le

Signature du destinataire

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Bureau du Courrier
20 FEV. 2018

CONTRE-REMBOURSEMENT



RETOUR A :

SIMER LA TEGEVAL
AGENCE DES ESPACES VERTS IDF
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

LRI V21 PTC 7F 20166563T01 06/17

AR

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE - Agrément N° 830